



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 20 décembre 2023

ÉLECTION MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN

Le conseil municipal de la commune de Marausan est composé de 27 sièges et a perdu plus du tiers de ses membres à la suite de démissions. Par conséquent, il y a lieu de procéder à des élections municipales.

L'arrêté préfectoral du 18 décembre 2023 vient fixer les modalités d'organisation de cette élection :

- **Dimanche 3 mars 2024** : 1^{er} tour de scrutin
- **Dimanche 10 mars 2024** : 2nde tour de scrutin (le cas échéant)

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Dépôt des candidatures

Le dépôt des candidatures aura lieu en sous-préfecture de Béziers, uniquement **sur rendez-vous** à prendre par mail sp-beziers@herault.gouv.fr ou par téléphone au **04 67 36 70 90 / 04 67 36 70 80**

Pour le 1^{er} tour :

Les lundi 12 février, mardi 13 février et mercredi 14 février 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le jeudi 15 février 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pour le 2^d tour (le cas échéant) :

Le lundi 4 mars 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le mardi 5 mars 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pour tout renseignement concernant ce scrutin il convient de s'adresser à la sous-préfecture de Béziers au **04 67 36 70 90** - sp-beziers@herault.gouv.fr

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2